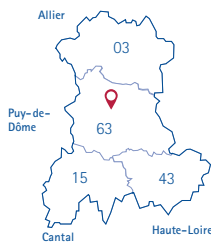


BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand



Sylvie BADER-KOZA
Présidente du tribunal
administratif
de Clermont-Ferrand



Effectifs de la juridiction :

25

personnes dont :

9

magistrats

16

agents de greffe
et aides à la décision

Avec un nombre record d'affaires enregistrées en 2023, les équipes de la juridiction sont restées pleinement mobilisées pour répondre à la demande de justice de nos concitoyens.

À titre d'illustration, la juridiction a confirmé les sanctions prises contre des agents spécialisés des écoles maternelles ayant détourné à leur profit la nourriture destinée aux enfants, condamné les sociétés ayant participé à la réhabilitation de la piscine communautaire de Lempdes pour les températures trop élevées relevées à l'intérieur du bâtiment, ou encore annulé des arrêtés préfectoraux autorisant l'extension des périodes de chasse au blaireau. Ces exemples rappellent combien les décisions du tribunal concernent tous les justiciables et ont un impact concret dans leur vie quotidienne.

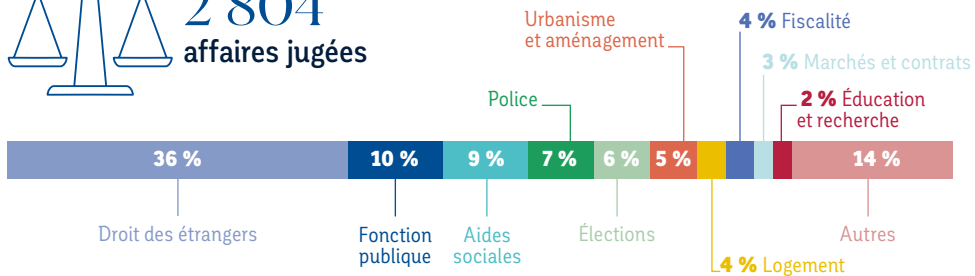
L'organisation de la juridiction lui permet en outre de juger rapidement les recours dont elle est saisie. Ainsi, les 167 dossiers de contentieux électoraux jugés en seulement cinq jours au mois de juin soulignent la réactivité du tribunal quand la situation l'exige. La juridiction est également parvenue à maintenir la qualité de ses jugements, confirmés plus de quatre fois sur cinq par la cour administrative d'appel de Lyon.

Enfin, le tribunal a poursuivi résolument son action en faveur de la médiation, en proposant ce mode de règlement amiable des différends dans 110 affaires. Après accord des parties, 47 médiations ont ainsi été engagées, dont la plupart se sont conclues favorablement par un accord négocié entre les intéressés.

2023 en chiffres



2 804 affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Élections : organisation et déroulement des élections communales, départementales, universitaires, professionnelles, des élections des représentants des fonctionnaires, des référendums locaux, gestion des inscriptions aux listes électorales et des candidats pour les élections sénatoriales et législatives

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



353

affaires jugées en urgence (référés)

+21% par rapport à 2022



9 mois et 24 jours

de délai moyen de jugement

-45 jours par rapport à 2022

79,7 %

des recours déposés par téléprocédure



39,9 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



48

médiations engagées

58 % de taux de réussite